

**Adoption du règlement intérieur des conseils de quartiers du 6^e arrondissement.
(062026020)**

Le Conseil du 6^e arrondissement ;

Vu la loi n°2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2143-1 ;

Vu l'article L 2511-10-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la Délibération du conseil d'arrondissement en date du 5 mars 2002 ;

Vu le rapport présenté par M.....,,

Sur la proposition de Monsieur Jean-Pierre LECOQ, Conseiller de Paris, Maire du 6^e :

DELIBERE

Article unique : Le règlement intérieur des conseils de quartiers du 6^e arrondissement, annexé à la présente délibération, est adopté.

VOTANTS : POUR : CONTRE : ABSTENTION : NPPV :

Le Maire du 6^e arrondissement

Jean-Pierre LECOQ